



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE
DIFFUSÉE EN LIGNE VIA L'APPLICATION ZOOM***

*Veuillez noter que le public n'a pas pu assister physiquement à cette réunion étant donné la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), mais que la réunion fut diffusée en ligne via l'application zoom

DATE : Le 18 mars 2020

HEURE : 18 h

PRÉSENTS : Anita Savoie-Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant) via l'application Zoom, Rémi Hébert (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller), Jules Desylva (directeur général par intérim) et Elise Roussel (greffière)

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 6 personnes en ligne via l'application Zoom

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18h10.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Demande de financement auprès de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Shippagan d'un montant de 2 092 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Shippagan convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie-Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 18h15.

6. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 18h20.